

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 37 (1908)
Heft: 19

Artikel: Débuts pédagogiques [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039571>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DÉBUTS PÉDAGOGIQUES



I. A MARSILLENS

(Suite.)

4. Chez Monsieur le Curé.

Que faire ? Où passer la nuit ? Une idée me vint : « Si j'allais chez le Curé ! » Je n'avais qu'à traverser un pré pour arriver à la cure. Ainsi dit, ainsi fait. Je sonne. Une vieille femme, la mère du Curé, comme je l'appris bientôt, vient m'ouvrir et m'introduit auprès de [« Moncheu ».

Je me présente à lui en qualité de nouvel instituteur de Marsillens. « Vous ! me dit-il en tombant de son haut et me toisant de pied en cap, vous, l'instituteur de Marsillens ! Mais, Monsieur, vous vous trompez sans doute ; nous avons déjà notre instituteur. » — « Ce n'est pas possible, répartis-je ; voici, du reste, mon acte de nomination. » Après avoir, d'un air ahuri, pris connaissance de la pièce officielle, il me la remit en ajoutant : « Ou bien l'on vous a joué un mauvais tour, ou l'on veut nous frustrer dans nos droits ; car nous avons préavisé pour un autre régent qui possède toute notre confiance. Mais enfin, comme il fait déjà nuit et qu'il n'y a pas d'auberge dans la localité, je vous offre l'hospitalité pour la nuit. » Ne sachant réellement où aller chercher un gîte, j'acceptai l'offre bienveillante du Pasteur et je passai avec lui une très agréable soirée. Il me lut même quelques pages manuscrites d'un traité de philosophie qu'il se proposait de publier.

Le lendemain matin, Monsieur le Curé me dit : « Comme notre instituteur légitime n'arrivera que dans une quinzaine de jours, vous pourrez le remplacer jusque-là. » Ce à quoi je consentis, plein de confiance en l'autorité suprême, dont j'étais le mandataire.

Donc M. le Curé me conduisit à l'école, où les enfants étaient réunis pour le catéchisme du vendredi. « Voici, leur dit-il, votre Régent provisoire ; soyez bien sages et obéissez-lui. » La présentation terminée, je tire ma révérence à M. le Curé, en disant « adieu » aux enfants. « Que faire maintenant », me demandai-je un peu décontenancé ; car, enfin, je

ne me dissimulais pas que le Curé avait une voix décisive au chapitre communal. Je n'avais d'autre parti à prendre que celui de m'adresser au Syndic. Je m'y rendis sans retard. Il demeurait loin du village, dans un vallon appelé la *Combert*, sur la lisière des forêts du Gibloux.

5. Ma première visite chez le Syndic.

La maison du Syndic — Gambard était son nom — était un de ces immenses bâtiments en bois, de forme rectangulaire, comme le sont la plupart des grandes métairies en pays romands et, particulièrement, dans la Glâne. Les appartements abritaient deux familles de frères n'en formant qu'une et dont les nombreux membres vivaient dans une intime et patriarcale union. Les liens du sang n'auraient pas suffi à maintenir cette parfaite et touchante harmonie, si elle n'avait pas été assise sur les principes inébranlables de la religion. Le sentiment religieux formait comme l'atmosphère de ce temple familial. Ces mœurs et coutumes du bon vieux temps, cet esprit exclusivement catholique se développant et grandissant à l'ombre du toit rustique, cet esprit idéal de famille n'est cependant pas tout à fait exempt de faiblesses et de dangers, en ce qu'il engendre facilement des préjugés qui se cabrent contre tout progrès, si utiles qu'ils soient à la société, si conformes qu'ils fussent au génie du christianisme. Tout ce qui est nouveau et qui ne rentre pas dans le cercle étroit de leurs idées et de leurs traditions, est considéré comme pernicieux et venant des puissances occultes ; tout ce qui est étranger à leur village ou à leur contrée est accueilli avec la plus grande défiance, habitués qu'ils sont à se considérer comme meilleurs que les étrangers. Ceux qui vont imprudemment s'attaquer à ces préjugés séculaires peuvent être sûrs de mordre dans du granit et courent risque d'être fort mal reçus. J'en eus un frappant exemple dans la famille que je viens de dépeindre, et dont le Syndic était le chef.

Lorsque j'arrivai devant la maison de la « Combert », j'aperçus une femme au teint brunâtre, aux cheveux roux ébouriffés, et portant une brassée de bois pour faire cuire le dîner. Dans la localité on l'appelait *la Rodze*. Dès qu'elle m'aperçut, elle releva la tête, puis le nez au vent et d'un air de surprise hostile, elle me fixa avec des yeux de gorgone. Ma figure étrangère, mon costume moderne, que portaient les « radicaux », les « canailles », tout cela réveilla ses mauvais instincts et lui fit prendre une attitude grosse d'orage.

Je la saluai poliment, en lui demandant si c'était bien ici la maison du syndic. « Oui, me répondit-elle sèchement; mais d'où venez-vous et qui êtes-vous? » — « Je suis le nouveau régent de Marsillens. » A ces mots, une trombe d'injures et de malédictions me tomba dessus. « Quoi! vous seriez ce régent dont on nous a parlé! Nous en avons assez de ces radicaux de la Broye, de ces régents de l'*Ecole moyenne*¹. » « Mais enfin, lui demandai-je en gardant tout mon sang-froid, le Syndic est-il chez lui? » — « Il est à la forêt; si vous voulez lui parler, venez l'attendre à la cuisine. » Là-dessus elle rentra, moi, la suivant; mais au lieu d'aller à la cuisine, j'entrai sans façons au *Peilio*, où je me trouvai en présence de la véritable femme du Syndic. La « Rodze » était sa belle-sœur. La première était aussi affable que l'autre était mégère. La « Rodze » arriva aussitôt pour me faire une leçon de pédagogie pratique. « Quand j'allions à l'école, on nous apprenait des prières: nous avions une *pâletta* (syllabaire) où se trouvaient *le Crois j'en Dieu, le Notre Père, le je v' chalue, les Commandements et le j' confaïche*. Tandis que dans les *pâletté* d'aujourd'hui il n'y a que des noms de bêtes, de sorcellerie et de diables. Nos enfants n'apprennent rien que du « croûïon » à l'école. » Et elle finissait toujours par son *delenda Carthago*: « Nous n'en voulons plus de ces radicaux de l'Ecole moyenne². »

Sur ces entrefaites, le Syndic revenait de la forêt. Je lui exhibai mon acte de nomination, qu'il lut très attentivement.

Malgré sa rustique lourdeur, le chef de la commune était un homme d'à-propos; aussi, sans la moindre hésitation, il sut prendre sa détermination avec une merveilleuse spontanéité. « Oui, me dit-il, nous avons, il est vrai, un autre régent en vue, le frère de *Moncheu*; mais voilà, puisque vous êtes légalement nommé, nous n'avons qu'à nous soumettre au décret de la Direction de l'Instruction publique. — Vous serez donc notre régent, mais à une condition cependant: c'est que vous mettez de côté *ces mauvais livres*; puis vous me promettez de ne pas enseigner l'histoire naturelle. »

Du coup, le Syndic me révélait la sourde intrigue qui devait m'évincer du poste de Marsillens, et son vœu intime quant à l'esprit qui devait régner dans l'école de la commune.

¹ Cette femme confondait l'*Ecole moyenne* avec l'*Ecole cantonale*. La première, fondation du régime de 1830, cessa d'exister à l'arrivée de la guerre du Sonderbund. L'Ecole cantonale, en revanche, fut créée par le régime radical de 1848.

² Mes deux prédécesseurs étaient sortis de cette école.

Mais qu'était-ce que *ces mauvais livres*? Pas autre chose que le *Cours éducatif de langue maternelle* du Père Girard, et l'*Histoire de la nation suisse* de M. Daguet. — Quant à l'enseignement de l'histoire naturelle, c'était, aux yeux de ces bonnes gens, ce qu'il y avait de plus indécent et de plus pernicieux pour la jeunesse, une chose qui fait monter la rougeur au front et devant laquelle on doit se voiler la face : *lè vôtîè dè tant pou, qu'on n'oujè pas mîmo n'in parlà*, me disait un jour un gros paysan de la contrée.

D'où donc pouvaient venir ces grossiers préjugés contre l'histoire naturelle? Car, enfin, il n'y a pas de fumée sans feu. Cela venait de ce que certains instituteurs de cette époque, surtout ceux formés à l'*Ecole moyenne*, croyaient devoir, à l'instar de Basedow, débiter dans cet enseignement, en prenant le corps humain comme point de départ, sujet scabreux pour qui n'est pas habile pédagogue. Le meilleur instituteur que j'aie eu dans mon village, Auguste Bourry, était, lui aussi, malgré son tact exquis, tombé dans la grave erreur que le corps humain devait servir de point de départ à l'enseignement de l'histoire naturelle. C'était un cours d'anatomie des plus rudimentaires, cela va sans dire, dans lequel notre instituteur nous dessinait au tableau noir : d'abord le corps dans ses formes naturelles; puis le squelette humain. Naturellement, nous ne pouvions nous empêcher de donner libre cours à notre imagination, en complétant ces esquisses à notre façon, et de faire nos gloses après les leçons. Ainsi conçu et donné « l'enseignement de l'histoire naturelle » était grosse de dangers. Dès lors, on ne pouvait pas faire de reproche à nos campagnards fribourgeois, s'ils s'insurgeaient contre un tel enseignement. Mais revenons à notre visite chez le Syndic.

Prétendre le convertir, lui et ses femmes, par de beaux arguments, à la cause de *ces mauvais livres et de l'histoire naturelle*, c'eût été folie de ma part; le plus sage était d'acquiescer aux vœux du Syndic; et, pour ne pas l'effaroucher, je promis, séance tenante, de mettre de côté tous *ces mauvais livres*, et de considérer l'histoire naturelle comme un *noli me tangere*. Cela le rassura et un rapprochement instinctif s'opéra entre nous deux.

Comme il était onze heures, l'heure du dîner à la campagne : « Monsieur le Régent, me dit-il avec une bonhomie pleine de sincérité, vous prendrez la soupe avec nous. » Faire des façons, refuser, c'eût été étouffer des sympathies naissantes; et, comme probablement les femmes et le reste de la famille ne voulaient pas dîner côte à côte avec un

mécréant, on nous servit le dîner à nous deux seuls : soupe et galette, dîner de vendredi. Après, l'on se serra cordialement la main, et je me mis en quête d'une pension.

(A suivre.)

Problèmes de calcul donnés aux examens de recrues

EN AUTOMNE 1908

I. Calcul oral.

I^{re} Série.

4. Je vends une vache 400 fr. ; je paye 180 fr. et 130 fr. pour des intérêts. Combien me reste-t-il ? — Rép. 90 fr.

3. Quel est le poids de 260 litres de blé, si 4 litres pèsent en moyenne 3 kilogrammes ? — Rép. 195 kg.

2. Un terrain de $62\frac{3}{4}$ m. de long sur $48\frac{1}{2}$ m. de large est entouré d'une clôture en planches. Quelle est la longueur de cette clôture ? — Rép. $222\frac{1}{2}$ m.

1. Par suite d'une meilleure culture, le rapport d'une ferme est monté de 2800 fr. à 3220 fr. De combien pour cent cette augmentation est-elle ? — Rép. 15 %.

II^{me} Série.

4. Un patron doit 750 fr. pour une machine et 158 fr. pour un outil. Combien cela fait-il ensemble ? — Rép. 908 fr.

3. Un charron livre à un entrepreneur 45 brouettes à 12 fr. pièce. Combien lui doit-on ? — Rép. 540 fr.

2. $2\frac{3}{4}$ m³ de bois de frêne ont coûté 198 fr. A combien revient le m³ ? — Rép. 72 fr.

1. Quel est le volume de 50 planches ayant chacune 4,5 m. de long, 40 cm. de large et 5 cm. d'épaisseur ? — Rép. $4\frac{1}{2}$ m³.

III^{me} Série.

4. Une marchandise a coûté 129 fr. Combien gagne-t-on si on la revend 145 fr. ? — Rép. 16 fr.

3. 100 kilogrammes de pois coûtent 38 fr. Que doit-on pour 250 kilogrammes ? — Rép. 95 fr.

2. Un ruban enroulé sur une bobine de 14 cm. de diamètre fait 10 fois le tour complet de la bobine. On demande quelle est la longueur du ruban, si 1 cm. du diamètre correspond à $3\frac{1}{7}$ cm. du tour de la bobine ? — Rép. 4,4 m.

1. Au prix d'achat qui est de 225 fr., il faut encore ajouter 36 fr. de frais. Ce dernier chiffre est le combien % du premier. — Rép. 16 %.